

École Saint-Marc et La Corne CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DU 16 juin 2025 De la cinquième séance ordinaire tenue à l'école Notre-du-Sacré-Cœur à St-Marc

Membres

Mme Charlène Côté-Barbe	
Mme Joanie Boutin	
Mme Sonia Lefebvre	
Mme Dianivel Guzman Castillo	
Mme Mélanie Caron	
Mme Margot Lafleur (enseignante)	
Mme Julie Cloutier (enseignante)	
Mme Josée Larouche	
Mme Cloé Lévesque	

Direction

Carolle Prévost	
-----------------	--

Absences

Mme Mélanie Caron	
Mme Dianivel Guzman Castillo	
Mme Cloé Lévesque	

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la rencontre débute à 19 h 02.

CE-0939-25

Adoption de l'ordre du jour

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de madame Julie Cloutier,
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté.

ADOPTÉ

CE-0940-25

Lecture et adoption du
procès-verbal de la réunion
du 5 mai 2025

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de madame Lefebvre,
QUE le procès-verbal de la rencontre du 5 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 5 mai 2025

4.1 Activités et changements à l'horaire

Considérant la température, les Olympiades prévues pour les élèves de la 5^e année n'ont pas pu avoir lieu cette année.

Par ailleurs, une sortie en lien avec la *Sensibilisation à l'environnement* s'est ajoutée pour les 3^e et 4^e année à la dernière minute (jeudi 5 juin), soit une offre de *l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie*. Le temps de vérifier si nous étions conformes du côté santé et sécurité auprès du centre de services scolaire et de la municipalité, nous n'avons pu vous consulter dans les délais pour approbation. Nous nous en excusons. L'activité s'est déroulée le jeudi 12 juin. Finalement, ce ne sont que les élèves de 4^e année qui y ont participé. Il est à noter que l'organisme offre un montant pour couvrir tous nos frais. S'il y a excédent, nous verrons à le déposer dans un fonds à destination spéciale approprié.

De plus, le 11 juin dernier, dans le cadre du projet *Gestion durable des matières résiduelles en 2024-2025*, nos élèves de 5^e année ont eu l'opportunité de se rendre au centre de tri de Landrienne. Les élèves ont beaucoup apprécié.

4.2 Surplus budgétaire total de l'école

Lors de la dernière rencontre, des membres du conseil ont soulevé la question concernant les critères exigés pour qu'un pourcentage du surplus budgétaire puisse être accordé par la direction générale. Madame Prévost s'est informée et mentionne qu'il est très rare qu'un pourcentage soit accordé. À titre d'exemple, une somme pourrait être octroyée s'il se produit une situation particulière relative à la santé et à la sécurité.

5. Intervention du public

Il n'y a aucune intervention du public.

6. Informations et correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

7. Rapport du comité de parents

Madame Sonia Lefebvre nous fait un résumé de la dernière rencontre du comité de parents qui s'est tenue le 9 juin dernier. Il a entre autres été question de la population scolaire et du ratio des établissements. Il a aussi été fait mention que la plupart des écoles auront des journées de concertation au calendrier l'an prochain.

8. Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers

Pour l'année 2025-2026, les ressources des services complémentaires de 2024-2025 ont été demandées pour reconduction.

De concert avec les techniciennes en éducation spécialisée en poste, un ajout d'heures a été suggéré au centre de services. Il reste à savoir si les orientations ministérielles le permettront.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de madame Josée Larouche,

QUE la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

9. Adoption de la prévision du budget de l'école 2025-2026.

Étant donné la situation actuelle et les compressions budgétaires possibles, madame Prévost n'est pas en mesure de présenter la prévision budgétaire de 2025-2026. Le point sera donc reporté à l'automne prochain.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Margot Lafleur que ce point soit remis à la prochaine rencontre.

ADOPTÉE

10. Adoption de la prévision du budget du service de garde 2025-2026.

Étant donné la situation actuelle et les compressions budgétaires possibles, madame Prévost n'est pas en mesure de présenter la prévision budgétaire de 2025-2026. Le point sera donc reporté à l'automne prochain.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Julie Cloutier que ce point soit remis à la prochaine rencontre.

ADOPTÉE

CE-0941-25

Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers.

CE-0942-25

Adoption de la prévision du budget de l'école 2025-2026

CE 0943-25

Adoption de la prévision du budget du service de garde 2025-2026

CE 0944-25

**Approbation des activités et
des changements à l'horaire**

11. Approbation des activités et des changements à l'horaire.

Pour ce qui est des activités de la fin d'année, le comité Vie étudiante s'est réuni le 9 mai dernier pour finaliser les préparatifs. Les activités à venir sont passées en revue.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de madame Boutin,

QUE l'approbation des activités et des changements à l'horaire soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

12. Autres sujets

12.1 : Calendrier des journées de concertation à venir

Le calendrier des journées de concertation est à venir. Une lettre explicative et le calendrier seront d'ailleurs envoyés par courriel à tous les parents d'ici la mi-juillet.

12.2 : Retour des parents membres du CÉ en 2025-2026

Madame Prévost remercie tous les parents et les membres du personnel de leur implication au sein du conseil d'établissement.

En vue des années à venir, la durée des mandats est rappelée :

Madame Joanie Boutin : juin 2025

Madame Charlène Côté-Barbe : juin 2025

Madame Sonia Lefebvre : juin 2026

Madame Dianivel Guzman Castillo : juin 2026

Il y aura donc 2 postes disponibles pour une durée de 2 ans, soit jusqu'en juin 2027.

12.3 : Identification de la date de l'assemblée générale annuelle

Nous convenons que l'assemblée générale annuelle se tiendra le 22 septembre prochain à La Corne.

CE-0945-25

Levée de l'assemblée

13. Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de madame Julie Cloutier,
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 49.

ADOPTÉE

Signature de la présidente

Signature de la secrétaire